Nations Unies S/2005/703



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 novembre 2005
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 novembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 2 novembre 2005 (S/2005/702), dans laquelle vous vous référiez à la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, qui a constitué la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, et aux résolutions 687 (1991) et 706 (1991) sur le même sujet.

Je vous informe que le Conseil de sécurité a décidé d'approuver la proposition figurant dans votre lettre et tendant à ce qu'un montant de 2 182 168 dollars plus 226 493 euros soit prélevé sur le compte séquestre ouvert en application des résolutions ci-dessus pour régler les contributions du Gouvernement iraquien mises en recouvrement au titre du budget de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Andrey I. **Denisov**

05-59524 (F) 091105 091105